



SAUVETEUR SECOURISTE AU TRAVAIL - MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES

FORMATION PRÉSENTIELLE

Il s'agit de la formation de Maintien et d'Actualisation des Compétences (MAC) réservée aux titulaires du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (SST). Elle est obligatoire tous les 2 ans, et permet de maintenir à jour les connaissances et les pratiques nécessaires au bon déroulement des missions du Sauveteur Secouriste du Travail.

NATURE DE L'ACTION

Action de formation

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail en portant secours à la victime.
- Contribuer à la prévention des risques professionnels dans son entreprise.

OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

Code du travail : Article R.4224-15 - Article R.4224-16 (organisation des secours) - Article R.4121-1 - Article R.4121-2 (prévention)

Référentiels INRS / Assurance Maladie : Circulaire CNAMTS/DRP n°53/2007 du 03 décembre 2007 - Circulaire de décembre 2010 - Document de référence du Dispositif SST-V8-01/2021 de l'INRS - Guide des données techniques et conduites à tenir V5_01/2024 de l'INRS.

Code Pénal : Article 223-6 du Code pénal - Arrêté du 24 juillet 2007 (non-assistance à personne en péril).

PUBLIC VISÉ

Tout salarié titulaire du certificat Sauveteur Secouriste du Travail.

PRÉ-REQUIS

Être titulaire du Certificat SST (ou APS) délivrée par une entité habilitée.

DÉLAI D'ACCÈS À LA FORMATION

Votre formation MAC Sauveteur Secouriste du Travail en présentiel débute le lundi à 08h30. Votre inscription par téléphone et en ligne est possible jusqu'au vendredi précédent à 17h00.

MODALITÉS D'ACCÈS À LA FORMATION

- Un salarié dont la date de fin de validité du certificat est dépassée peut suivre cette formation pour recouvrer sa certification, sous réserve que le délai de retard ne porte pas préjudice à la réussite des épreuves.
- Dans l'intervalle, il ne peut plus exercer en tant que SST mais conserve son obligation citoyenne de porter assistance (art. 223-6 du Code Pénal).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Séquence 1 : Accueil - Retour d'expérience - Actualisation du Cadre Juridique

- Accueil et Présentation.
- Retours d'expériences (C1 à C8).
Échanges sur les situations d'accident ou les actions de prévention rencontrées par les stagiaires dans leur entreprise.
- Actualisation du Cadre juridique et de la prévention (C1-C6).
Rappel du cadre d'intervention (limites, protection juridique). Articulation avec les autres acteurs de la prévention.

Séquence 2 : Actualisation des compétences en Prévention (C6, C7, C8)

- Utilisation de l'outil Plan d'Actions Prévention (PAP).
- Révision des concepts clés de prévention.
- Caractérisation et maîtrise des risques (PGP : Principes Généraux de Prévention).
- Remontée d'information et acteurs de prévention.

Séquence 3 : Actualisation des compétences en secours (C2, C3, C4, C5)

Le programme pratique est adapté en fonction des besoins identifiés lors du retour d'expérience et des évolutions réglementaires (Guide des données techniques).

Rappel de la logique d'intervention :

- Protéger : Identifier et supprimer/isoler les dangers persistants.
- Examiner : Rechercher les signes de détresse vitale.
- Faire alerter : Transmettre le message aux secours adaptés.
- Secourir (révisions ciblées) :
 - La victime saigne abondamment (compression, garrot).
 - La victime s'étouffe.
 - La victime se plaint de malaise, brûlures, plaies, traumatismes.
 - La victime est inconsciente et respire (PLS).
 - La victime est inconsciente et ne respire pas (RCP et utilisation du DAE).

Séquence 4 : Épreuves certificatives et clôture

- Épreuve certificative n°1 : Mise en situation de secours (C2, C3, C4, C5).
- Épreuve certificative n°2 : Questionnement sur la prévention (C1, C6, C7, C8).
- Bilan et clôture administrative.

DURÉE

7 heures minimum en présentiel (sur une journée ou en demi-journée).

PROFIL DES INTERVENANTS

Formateurs certifiés SST (Sauvetage Secourisme du Travail) par l'INRS/Assurance Maladie Risques Professionnels, à jour de leur certificat de formateur SST.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Minimum : 4 par session. Maximum : 10 par session.

Au-delà de 10 (jusqu'à 14 max), la durée est majorée d'une heure par candidat supplémentaire.

ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES

Pour la prise de notes, prévoir un cahier ou des feuilles, un stylo et, si besoin, un surligneur.

MODALITÉ PÉDAGOGIQUE

Formation en présentiel synchrone.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET LOGISTIQUES

Méthodes : Pédagogie active basée sur le Retour d'Expérience (REX) des stagiaires, études de cas, démonstrations commentées, ateliers d'apprentissage et simulations d'accidents.

Matériel pédagogique spécifique (conforme au référentiel INRS) :

-

- Mannequins de secourisme (Adulte, Enfant, Nourrisson).
- Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) de formation.
- Matériel de simulation (maquillage, accessoires).
- Outils pédagogiques INRS : Plan d'intervention SST et Plan d'Actions Prévention (PAP).

Support stagiaire : Un aide-mémoire SST (édité par l'INRS) est remis à chaque participant.

ACCESSIBILITÉ

- L'accessibilité de nos formations est étudiée individuellement en fonction des besoins et de la situation de chaque personne en situation de handicap.
- Un référent handicap, validé par l'AGEFIPH, est à votre disposition pour analyser les possibilités d'adaptation et vous proposer les solutions les plus appropriées.
- Attention : cette formation est accessible sous réserve de faisabilité des gestes de secours.

MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SUIVI DU STAGIAIRE

- L'accompagnement du stagiaire est structuré et optimisé grâce à un espace stagiaire accessible en ligne. Après son inscription via l'extranet, il reçoit un e-mail contenant ses codes d'accès à cet espace, où il trouve tous les documents essentiels à sa formation.
- En cas d'absence, le formateur en informe immédiatement l'organisme, qui contacte le stagiaire pour en connaître la raison et prendre les mesures nécessaires, garantissant ainsi un suivi réactif et efficace.
- Trois référents sont mis à disposition pour accompagner les stagiaires :
 - le référent administratif pour les démarches et documents, Gwladys ATACHIAN.
 - le référent pédagogique pour le suivi de la formation, Sylvaine LEFEBVRE CASTILLO.
 - le référent handicap pour adapter le parcours aux besoins spécifiques, Sylvaine LEFEBVRE CASTILLO.
- Ils sont joignables depuis l'inscription jusqu'à la fin de la formation, tous les jours ouvrés de de 8h00 à 18h00 :
 - par e-mail à contact@mcf-securite.com
 - par téléphone au 03 83 25 80 33

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE CERTIFICATION

Les critères d'évaluation utilisés sont ceux définis par l'INRS dans le référentiel de certification MAC SST.

- Évaluation formative : Tout au long de la formation (feedback lors des simulations).
- Épreuves certificatives (en fin de formation) :
 - a. Épreuve 1 (Secours) :

Mise en situation d'accident du travail simulée. Le candidat doit démontrer sa capacité à intervenir (la réalisation intégrale des gestes peut ne pas être exigée si la compétence est avérée durant la formation).
 - b. Épreuve 2 (Prévention) :

Questionnement oral. Le candidat doit proposer des pistes d'amélioration de la prévention en lien avec la situation d'accident simulée.

FORMALISATION À L'ISSUE DE LA FORMATION

- Attestation de fin de formation.
-

Certificat de réalisation.

- **Obtention d'un nouveau Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (SST).**
Ce certificat donne l'équivalence à l'unité d'enseignement "Prévention et Secours Civiques de Niveau 1" (PSC1). Durée de validité : 24 mois.
En cas de non-validation, le stagiaire devra suivre une mise à niveau complémentaire pour se présenter à nouveau aux épreuves.
- Aide-mémoire Sauvetage Secourisme du Travail de l'INRS remis si nécessaire (mise à jour ou perte).

DATE

Les dates de formations sont disponibles en ligne sur le site internet www.mcf-securite.com, ou par téléphone au 03 83 25 80 33, de 8h00 à 18h00.

LIEU

Les lieux de formation sont disponibles en ligne sur le site internet www.mcf-securite.com, ou par téléphone au 03 83 25 80 33, de 8h00 à 18h00.

COÛT DE LA FORMATION

Le montant de la formation est disponible en ligne sur le site internet www.mcf-securite.com, ou par téléphone au 03 83 25 80 33, de 8h00 à 18h00.

----- (FIN DU DOCUMENT) -----